



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

DUO CAT AMANIA

Yacht club du Croesty-Arzon
Epreuve en double et double Mixte
Du 18 au 24 juin 2022

Le croesty - Le Palais – Locmiquélic - Port-Haliguen - La Trinité sur mer - Le Croesty (2j).

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.3 - le Règlement IRC 2022, IRC Double et Trophée double (UNCL)
- 1.4 - les prescriptions fédérales en annexe

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12 h 00 le samedi 18 juin 2022 lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante www.duocatamania.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp : DUO CAT AMANIA 2022 <https://chat.whatsapp.com/Dn27OHW8pNYASxxbN0jNli> (Flash Code en haut de la page)
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 **La DUO CAT AMANIA est une course composée uniquement d'amateur. Sont considérés comme professionnels, tous coureurs ayant été ou sont rémunérés durant les 12 derniers mois pour courir. Cela n'interdit pas les sponsors, ni les professionnels du monde de la voile (Voilier, Constructeur, revendeur d'équipement etc...)**

4.2 l'épreuve est ouverte à :

- Tous les bateaux de série homologués.
(Pour l'AO, le terme « série » signifie 10 unités commercialisées, ou en production prévue. Dans le cas d'une production de série prévue, il appartiendra au concurrent, au moment de l'inscription, de fournir un certificat de chantier attestant une production en série prévue de plus de 10 unités).
- Tout Prototype de plus de 5 ans, un contrôle de l'AO pourra être effectué.

Ils devront :

- Être en conformité avec la liste d'armement de sécurité pour un navigation Semi-Hauturière (à plus de 6 milles des côtes mais à moins de 60 milles) de la division 240.
- Être équipés :
 - D'un moteur fixe inbord en bon état de fonctionnement et disposant d'une autonomie suffisante pour chaque étape à courir.
 - D'une VHF fixe d'une puissance de 25 W.

Le port de la Brassière de sauvetage est obligatoire en course. Elle doit être équipée d'un moyen de repérage lumineux. Cela modifie la RCV 40.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'U.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

- 4.3** Documents exigibles à l'inscription :
- 4.3.1** a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - Ou
 - La licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - Pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - Pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- d) N° de téléphone portable accessible pendant la semaine de compétition des deux navigateurs du bateau.
- e) Le skipper doit être présent sur la totalité de l'épreuve.
- f) la déclaration du nom de l'équipier sera exigée au plus tard le samedi 18 juin 2022.
- g) Tout autre changement d'équipage en cours de la semaine de régate, n'est pas autorisé sauf accord exceptionnel du comité de course, un seul changement est autorisé par bateau (demande faite par écrit).
- 4.3.2** Pour le bateau :
- a) l'autorisation de port de publicité.
 - b) La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
 - c) l'attestation d'assurance valide en responsabilité civile.
 - d) les bateaux doivent posséder **un certificat de jauge IRC valide 2022 ou un certificat SER** d'un coefficient compris entre **0.918 et 1.070 inclus**. Il n'est pas prévu de limitation de longueur de bateaux.
- 4.4** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à info@ycca.fr.
- 4.5** Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.duocatamania.com
- 4.6** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.7** Le nombre d'inscription est limité à 60 bateaux. (la liste sera publiée sur le site www.duocatamania.com).

5 DROITS A PAYER

- 5.1** Les droits d'inscription sont de :
- **450 € avant le 1^{er} juin 2022**
 - **550 € à partir du 1^{er} juin 2022**
- 5.2** En cas d'annulation de participation jusqu'au 18 juin 2022, une somme forfaitaire pour frais de dossier de 100 € sera retenue, après cette date le montant de l'inscription restera acquis par L'AO.

6 PUBLICITE

[DP] Les bateaux doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Néant

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription

:

Samedi 18 juin :

Le Crouesty-Arzon

De 14h00 à 18h00 : Accueil des concurrents et Contrôle d'équipement.

18h00 : Présentation des coureurs

Dimanche 19 juin

Le Crouesty – Le Palais

09h00 : Briefing – 10h30 mise à disposition

Lundi 20 juin

Le Palais – Locmiquélic

Mardi 21 juin
Locmiquélic – Port Haliguen

Mercredi 22 juin
Port Haliguen – La trinité sur mer

Jeudi 23 juin
La Trinité sur mer – le Crouesty

Vendredi 24 juin
Le Crouesty – Le Crouesty
09h00 AG des Coureurs
Parcours en baie de Quiberon
19h30 : Dîner de clôture et remise des prix

- 8.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :
Le samedi 18 juin de 14h00 à 18h00 : Contrôle d'équipement.
- 8.3** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 10h30 le dimanche 19 juin.
- 8.4** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h30 le vendredi 24 juin 2022.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 9.1** Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide 2022
- 9.2** [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 14h00 le samedi 18 juin 2022
- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Néant

11 LIEU

La confirmation des inscriptions aura lieu au Yacht Club Du Crouesty- Arzon.

12 LES PARCOURS

- 9.1** Les parcours seront de type côtier allant de la baie de Quiberon à Lorient en passant par Belle Ile.
- 9.2** Les parcours, zones de départ et d'arrivées seront édités dans l'annexe parcours des IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Le système de classement A minima
- 14.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses. Toutes les courses se courent au coefficient 1.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par une flamme Jaune et doivent être déclarés à l'AO.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués lors de la remise des prix le vendredi 24 juin 2022 comme suit :

- 1^{er} Classement DUO CAT AMANIA
- 1^{er} Classement MIXTE DUO CAT AMANIA
- 1^{er} Classement « PETIT » DUO CAT AMANIA (s'il y a lieu)

Et de nombreux autres lots seront distribués.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

YCCA
Port du Crouesty
56640 ARZON
Tel.: 02 97 53 78 07
info@ycca.fr
www.ycca.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE

